

**RAPPORT DU JURY**  
**DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PENSIONNAIRES**  
**À L'ACADÉMIE DE FRANCE À ROME – VILLA MÉDICIS**  
**POUR L'ANNÉE 2019-2020**



*Rapport établi par*  
**M. Stéphane GAILLARD**  
*président du jury*

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	- 3 -
<b>1. LA DESIGNATION DU JURY ET DES EXPERTS</b> .....	- 4 -
<i>1.1 La composition du jury</i> .....	- 4 -
<i>1.2 Le collège des experts</i> .....	- 5 -
<b>2. LE DEROULEMENT DE LA SELECTION</b> .....	- 7 -
<i>2.1 Le dépôt des candidatures</i> .....	- 7 -
<i>2.2 La phase de pré-sélection</i> .....	- 10 -
<i>2.3 La phase de sélection</i> .....	- 12 -
<b>3. L'APPRECIATION DU JURY</b> .....	- 13 -
<b>ANNEXE</b> .....	- 17 -
<i>Présentation des candidats sélectionnés pour la promotion 2019-2020 de pensionnaires de l'Académie de France à Rome</i> .....	- 17 -

## **AVANT-PROPOS**

L'Académie de France à Rome accueille chaque année, à l'issue d'une sélection effectuée sur un appel à candidatures ouvert, des artistes et chercheurs pour une résidence de création et de recherche. Les candidats peuvent présenter leur candidature au titre de l'ensemble des disciplines de la création littéraire et artistique, ainsi qu'au titre de l'histoire de l'art ou de la restauration des œuvres d'art ou des monuments.

Le présent rapport retrace la conduite des différentes étapes de la sélection des pensionnaires de la promotion 2019-2020 de l'Académie de France à Rome. Établi sous la responsabilité du président du jury, il doit à la précieuse collaboration des employés de l'Académie qui assure le secrétariat du jury : Mmes Mariangela Colaneri et Camille Coschieri ainsi que M. Giovanni Mastrocesare. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

## **1. LA DESIGNATION DU JURY ET DES EXPERTS**

Le décret n° 2017-1233 du 4 août 2017 a fixé de nouvelles conditions de sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, avec notamment pour objectif de mieux distinguer les missions des membres du jury et des experts. Il s'agissait donc de la seconde application de ces nouvelles dispositions réglementaires pour la sélection des pensionnaires.

Le jury a été mis en mesure d'exercer son pouvoir d'appréciation sur l'ensemble des candidatures recevables, l'intégralité des dossiers ayant été mise à la disposition de ses membres. Les experts ont apporté, tout au long de la procédure de sélection, une contribution qui s'est avérée utile aux délibérations du jury qui se sont tenues hors de leur présence. Cette articulation fructueuse entre membres du jury et experts, conforme à la lettre et à l'esprit de la nouvelle réglementation, plaide pour ce dispositif soit renouvelé à l'identique l'an prochain.

### **1.1 La composition du jury**

Le jury est présidé de droit par le directeur de l'Académie de France à Rome. Deux membres le secondent es qualité : le président du conseil d'administration et la directrice générale de la création artistique ou leur représentant. S'ajoutent six personnalités qualifiées désignées par le ministre de la culture en vue de représenter les différentes disciplines au titre desquelles les candidats sont susceptibles de déposer une candidature.

Le jury est chargé d'examiner souverainement les candidatures et d'établir la liste des pensionnaires qui seront nommés par le ministre de la culture pour une résidence d'un an à la villa Médicis.

Pour le recrutement de la promotion de pensionnaires 2019-2020 et au vu de l'arrêté du ministre de la culture du 7 janvier 2019, le jury était ainsi composé :

- M. Stéphane Gaillard, secrétaire général et directeur par intérim de l'Académie de France à Rome, président ;
- Mme Noelle Tissier, membre du conseil d'administration de l'Académie de France à Rome, représentant le président du conseil d'administration ;
- Mme Béatrice Salmon, directrice adjointe chargée des arts plastiques, représentant la directrice générale de la création artistique ;

- Mme Claire Barbillon, historienne de l'art et directrice de l'École du Louvre ;
- M. Clément Cogitore, artiste et réalisateur ;
- Mme Hélène Delprat, artiste ;
- M. Francesco Filidei, compositeur ;
- M. Camille de Toledo, écrivain ;
- M. Eric Troncy, co-directeur du centre d'art contemporain Le Consortium.

## **1.2 Le collège des experts**

Les phases de pré-sélection et de sélection sont conduites par le jury dont les membres peuvent solliciter l'avis d'experts désignés annuellement par le ministre dans les différentes disciplines. Ces experts ne font pas partie du jury et leur appréciation ne se substitue pas à celle des membres du jury qui demeurent seuls décisionnaires. Leur expérience et leur connaissance permet néanmoins d'éclairer les délibérations du jury.

Concrètement, les experts ont examiné les différents projets déposés. La répartition des dossiers entre experts s'est effectuée selon la discipline déclarée par les candidats lors du dépôt de leur candidature, sous réserve de réattribution ou de demande d'avis complémentaire auprès d'experts d'autres disciplines lorsque la lecture du projet en faisait sentir la nécessité en raison de sa vocation transdisciplinaire.

Les experts ont pu faire valoir leur analyse sur les projets déposés au stade de la pré-sélection comme de la sélection. Ils ont ainsi eu accès aux dossiers de candidature, comme le prévoit la réglementation, et ont pu assister aux auditions de sélection. Au stade de la sélection, la réglementation étant muette sur ce point, le président du jury a autorisé les experts à assister aux auditions des candidats pré-sélectionnés. Les experts n'ont cependant pas vocation à interroger les candidats au même titre que les membres du jury.

Avant les délibérations successives du jury, ils ont développé devant ce dernier leur analyse ou complété les éléments qu'ils avaient communiqués préalablement par écrit à ses membres au stade de la pré-sélection. Ces contributions ont utilement enrichi les échanges des membres du jury lors des délibérations qui se sont tenues hors la présence des experts.

Pour le recrutement de la promotion 2019-2020, ont été désignées en qualité d'experts, le 14 février 2019, les personnes suivantes :

- Mme Rita Roman, instructrice, département de la création, Centre National du Livre ;
- Mme Chantal Creste, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Mme Elena Dapporto, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Mickael Szanto, maître de conférences en histoire de l'art, Université de Paris-Sorbonne ;
- Mme Christine Graz, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Mme Sandrine Mathieu, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. François Bonenfant, coordinateur cinéma et arts visuels au Fresnoy ;
- Mme Michèle Kergosien, cheffe de la mission du conseil architectural, direction générale de la création artistique ;
- M. Philippe Le Moal, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Mme Isabelle Mancini, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Romain Quittet, instructeur, département de la création, Centre national du Livre ;
- Mme Sylvie Sierra-Markiewicz, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Guy Tortosa, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique.

## **2. LE DEROULEMENT DE LA SELECTION**

### **2.1 Le dépôt des candidatures**

Le ministre de la culture a fixé le nombre de pensionnaires à 16 pour la promotion 2019-2020, reconduisant ainsi le nombre de bourses ouvertes pour la précédente promotion.

Les candidats doivent déposer, à l'appui de leur candidature, un dossier dont la composition est fixée par le règlement du concours de sélection des pensionnaires. Le règlement du concours de sélection a été mis en ligne sur le site internet de l'Académie en amont de l'ouverture de la période de dépôt, dès le 3 janvier 2019.

Les candidats du concours bénéficiaient de 31 jours, soit du 8 janvier au 8 février 2019, pour déposer leur dossier électronique sur une plateforme dématérialisée mise en place exclusivement pour le concours de sélection et pour envoyer des compléments éventuels à une adresse-relais parisienne.

Ce dossier doit comprendre une lettre exposant les motivations du candidat et la nature du projet de création, de recherche ou d'expérimentation, qu'il envisage de conduire au cours de son séjour à l'Académie de France à Rome, ainsi que, le cas échéant, les pratiques nécessaires à sa réalisation.

Le décret du 4 août 2017 a apporté deux innovations en supprimant la condition d'âge pour concourir et en facilitant la voie à des candidatures collectives.

Alors qu'auparavant, les candidats devaient être âgés entre 18 et 45 ans, seul l'âge minimal a été maintenu en 2017. Il convient de relever que l'effet de cette mesure, si elle demeure marginale, se mesure néanmoins sur les candidatures : cette année, 12 % environ des candidats étaient âgés d'au moins 45 ans. La moyenne d'âge des candidats continue de s'élever à 37 ans. Si aucun pensionnaire ne relève de cette dernière tranche d'âge, le candidat sélectionné le plus âgé a néanmoins 44 ans.

La possibilité de déposer des candidatures collectives a été utilisée notablement par les candidats. Il permet d'associer à un projet plusieurs candidats, en pratique un binôme, qui sont, le cas échéant, admis conjointement comme pensionnaires. La réforme a permis de reconnaître cette forme de création en permettant à chaque membre du binôme d'effectuer un séjour en qualité de

pensionnaire, lui donnant ainsi accès aux avantages matériels attachés à ce statut, sans que l'un des membres du binôme se « sacrifie » au profit de son partenaire, ou que les avantages soient divisés. Chaque membre devient donc pensionnaire à part entière.

Cette année, 455 candidatures recevables ont été déposées auprès de l'Académie, ce qui recouvrait 484 candidats puisque 29 candidatures reposaient sur un binôme. En 2018, 387 candidatures avaient été enregistrées, ce qui représente une progression de 17,6% en 2019 et un retour au niveau de candidatures reçues en 2016.

Lors du dépôt de leur candidature, les candidats se rattachent librement à l'une des disciplines proposées.

<b>Disciplines</b>	<b>Nombre de candidatures</b>	<b>Nombre de candidatures en binôme</b>
<i>Architecture</i>	30	5
<i>Arts plastiques</i>	134	8
<i>Autres disciplines</i>	37	7
<i>Composition musicale</i>	51	1
<i>Design et métiers d'art</i>	22	3
<i>Écriture de scénario cinématographique</i>	38	4
<i>Histoire et théorie des arts</i>	48	-
<i>Littérature</i>	57	-
<i>Photographie</i>	22	1
<i>Restauration des œuvres d'art ou des monuments</i>	9	1
<i>Scénographie, mise en scène et chorégraphie</i>	7	-

S'il doit être mûrement réfléchi, le fait de présenter une candidature collective ne constitue pas un frein à la sélection pour le jury, comme le démontrent les sélections de pensionnaires depuis 2017. La promotion 2018-2019 comprenait ainsi deux binômes. De même, cette année, deux binômes ont été pré-sélectionnés par le jury puis l'un d'entre eux a été finalement retenu pour intégrer la promotion 2019-2020.



Le jury a pu constater, pour le regretter, que quelques candidats avaient choisi un rattachement qui ne correspondait pas entièrement à l'objet de leur projet. Ce choix semblait reposer sur une stratégie de « filières » reposant sur une supposée moindre sélectivité d'une discipline par rapport à l'autre.

Tout d'abord, il est impossible d'anticiper le nombre de bourses attribuées par discipline et de fonder ainsi un calcul de probabilités. La réglementation ne fixe aucune nomenclature des disciplines et se garde de toute répartition, fixant pour seule limitation un plafond d'historiens de l'art au tiers de l'effectif de la promotion sélectionnée.

Certes, le nombre plus élevé de candidats au titre de disciplines telles que les arts plastiques, la littérature ou la composition musicale est compensé généralement par un nombre relativement plus important que pour les disciplines comptant moins de candidats. Il n'existe cependant dans l'esprit du jury aucune corrélation automatique entre le nombre de candidatures et de bourses pourvues en fonction de la discipline, seule la qualité des projets et de la motivation servant de critères d'appréciation.

Il convient ainsi d'apporter un ferme démenti à toute forme de pronostic qui se révèle in fine préjudiciable au candidat lui-même qui se trouve apprécié à l'aune d'une discipline qui n'est pas la sienne. À cet égard, comme le démontre la présente sélection, il n'existe aucun handicap à se revendiquer, faute d'un champ disciplinaire plus approprié, des « autres disciplines ».

Enfin, le décret du 4 août 2017 a maintenu l'absence de condition de nationalité pour faire acte de candidature, ce qui constitue une singularité parmi les sélections des différents instituts et académies nationaux implantés à Rome. Il n'est ainsi exigé des candidats que la capacité à présenter un projet et, le cas échéant, à défendre à l'oral ce projet en langue française.

À titre d'illustration, cette ouverture a permis à l'Académie ces dernières années de compter entre un quart et un tiers de pensionnaires ne disposant pas de la nationalité française ou disposant d'une nationalité en sus de celle française.

Cet ordre de grandeur s'est confirmé pour cette promotion au stade des candidatures avec près de 25 % de personnes disposant d'une nationalité autre que française et environ 8 % indiquant une nationalité d'un pays extérieur à l'Union européenne. Cette promotion comporte 12 artistes français

et 4 de nationalité étrangère, soit respectivement bulgare, congolaise, espagnole et italienne. Enfin, un pensionnaire jouit d'une double nationalité française et américaine.

La plupart des artistes et chercheurs étrangers résident et travaillent cependant en France depuis longtemps. Les dossiers de ces candidats présentent, en tout état de cause, un niveau général de qualité conforme aux exigences du concours.

À tous les stades de la sélection, une parité globale a été respectée entre les candidats et les candidates. Les candidatures déposées ont fait apparaître un écart limité à 7 % entre les candidats de deux sexes, en faveur des hommes. Les personnes entendues par le jury comprenaient 15 femmes et 18 hommes. La sélection finale comporte 7 femmes et 9 hommes.

## **2.2 La phase de pré-sélection**

Le 14 février 2019, l'ensemble des membres du jury se sont réunis, en présence des experts, pour une présentation des modalités du concours.

A l'issue de cette première réunion, chaque membre du jury a pu analyser l'ensemble des dossiers qui lui ont été remis en vue de la première réunion de pré-sélection, fixée le 13 mars 2019, au ministère de la culture à Paris. Ils ont pu s'appuyer sur un premier compte rendu écrit des experts rendu au plus tard le 4 mars. En complément, les experts ont pu exposer, en début de réunion et de manière synthétique, leurs conclusions, avant de laisser le jury délibérer. Les membres du jury ont retenu, par une approche consensuelle, une centaine de dossiers.

Contrairement à l'année précédente, tous les dossiers ont été confiés à chaque membre du jury afin qu'ils puissent avoir une vision complète des dossiers déposés. Les membres du jury ont ainsi sélectionné en chœur cette centaine de candidatures afin d'arrêter, lors d'une réunion suivante, une liste à partir de laquelle le jury aboutirait, toujours de manière collective, à une trentaine de candidats à entendre. La pluridisciplinarité ainsi que le travail collectif des membres du jury ont permis une approche plus vaste et plus objective de l'ensemble des candidatures déposées.

Au cours d'une deuxième réunion qui s'est tenue au ministère de la culture à Paris le 8 avril 2019, le jury s'est attaché à dresser une liste, à partir de la centaine de dossiers, des candidats qu'il souhaitait entendre. Ses membres ont pu enrichir leur réflexion d'un compte rendu écrit des experts

rendu avant le 1<sup>er</sup> avril et remis en amont. Les experts ont également été invités à présenter en début de réunion leurs conclusions, avant les délibérations proprement dites du jury.

Les rapporteurs ont présenté au jury la centaine de candidatures retenues selon une présentation ordonnée :

- une première liste regroupait des artistes dont la qualité et la pertinence du projet, le parcours et éventuellement la notoriété devaient être considérés ;
- la deuxième liste suggérait une attention soutenue de candidatures d'artistes, parfois très jeunes, dont le potentiel permet de penser qu'ils pourraient être auditionnés ;
- la troisième liste regroupait les dossiers d'artistes présents sur les scènes de l'art et de la création, mais ne semblant pas aux experts prioritaires dans le contexte de la Villa Médicis.

Si les membres du jury ont pris en compte l'analyse des experts, ils ont cependant manifesté le souhait de se forger leur propre opinion et ont ainsi pu se démarquer dans certains de leur choix des recommandations formulées par les experts.

De manière unanime, le jury a sélectionné pour les auditions 31 candidatures. L'ensemble des disciplines étaient représentées aux auditions, à l'exception de scénographie, mise en scène et chorégraphie.

<b>Disciplines</b>	<b>Nombre de candidatures pré-sélectionnées</b>
<i>Architecture</i>	2
<i>Arts plastiques</i>	7
<i>Autres disciplines</i>	1
<i>Composition musicale</i>	5
<i>Design et métiers d'art</i>	1
<i>Écriture de scénario cinématographique</i>	4
<i>Histoire et théorie des arts</i>	4
<i>Littérature</i>	4
<i>Photographie</i>	2
<i>Restauration des œuvres d'art ou des monuments</i>	1

### **2.3 La phase de sélection**

Les auditions devant le jury se sont déroulées le 13 et le 14 mai 2019 à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Assistaient aux auditions les membres du jury, les experts et le secrétariat du jury.

L'entretien individuel de 20 minutes se divisait en une brève présentation par les candidats de leur projet pendant 10 minutes avant un échange avec le jury d'une durée équivalente.

L'audition permet une présentation synthétique du projet ainsi que de sa réalisation dans la perspective d'une résidence spécifique à l'Académie de France à Rome.

La plupart des candidats (compositeurs et musiciens, scénaristes, architectes, plasticiens et photographes) ont présenté leur projet au moment de l'audition avec un support numérique (photographies, vidéos, enregistrements, présentation d'œuvres originales). La forme des présentations individuelles peut varier fortement d'un candidat à l'autre et d'une discipline à l'autre : elle va de l'exposé structuré en plusieurs parties à l'entretien informel.

Le dossier de candidature comprenant déjà un curriculum vitae et un projet détaillé, il n'est pas nécessaire de les présenter à nouveau pendant l'entretien ; il s'agit plutôt de proposer au jury une mise en perspective, intégrant éventuellement les ajustements survenus entre l'envoi du dossier et l'audition devant le jury.

Il est rappelé la possibilité d'une audition par visio-conférence, en cas de difficulté majeure pour un candidat se trouvant loin du lieu des auditions et empêché de se rendre à Paris. Une personne a recouru à cette faculté pour la sélection de cette année.

La partie de questions-réponses qui s'en suit est fondamentale pour le jury : elle lui permet en effet d'évaluer la motivation des candidats, le lien avec la ville de Rome et l'Italie, la compréhension des enjeux de la résidence, la faisabilité du projet ou encore la capacité à s'insérer dans une communauté pluridisciplinaire.

A l'issue des auditions, les experts ont été invités par le président du jury à donner leur retour d'auditeurs ainsi qu'un avis spécialisé sur les dossiers qu'ils souhaitaient défendre. Après avoir formulé leurs observations, ils ont laissé le jury débattre et effectuer la sélection finale.

Le président a invité le jury à exprimer un premier vote spontané pour avoir une première photographie des choix communs et des avis divergents. Ont été exclus les candidats n'ayant reçu aucune voix tandis qu'étaient retenus ceux qui obtenaient une unanimité d'avis favorables. La discussion s'est engagée autour des candidatures restantes jusqu'à épuisement des dossiers. Au terme de débat et après plusieurs opérations de vote, les membres du jury ont adopté une liste de 15 candidatures - dont un binôme - représentant ainsi 16 candidats.

À cet égard, il est souhaitable de simplifier l'information des candidats entendus de la décision du jury. Actuellement, l'usage veut que leur admission ou non leur soit communiquée par téléphone par le président du jury. Il paraît plus conforme aux pratiques en vigueur pour les différents concours organisés par l'État que la liste d'admission soit rendue publique afin que les candidats puissent en prendre connaissance.

Un arrêté du ministre de la culture du 3 juin 2019 a désigné les 16 pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2019-2020, pour un séjour de 12 mois à compter de septembre 2019.

### **3. L'APPRECIATION DU JURY**

D'une manière générale, les membres du jury ont constaté une disparité notable dans la qualité des projets présentés. Le niveau des dossiers déposés est très hétérogène. De nombreux dossiers de candidature ne justifient pas une résidence d'une année tandis que d'autres ont été jugés d'un niveau artistique faible.

La nécessité de maîtriser la langue française doit être rappelée. Cette condition n'a toutefois pas empêché que des candidatures de qualité émanent de candidats étrangers qui, pour plusieurs d'entre eux, séjournent et travaillent en France.

Un nombre réduit de lettres de recommandation a été reçu à l'appui des candidatures. A cet égard, ces lettres ne constituent pas un élément éclairant la candidature et n'exercent donc aucune influence sur la décision prise par le jury.

Pour la pré-sélection, le choix du jury a été guidé par l'intérêt d'une résidence pour le projet présenté. Il convient d'insister sur le fait que le projet doit convenir à une résidence d'un an, ce qui suppose qu'il soit suffisamment esquissé dans ses contours sans être totalement abouti. Des projets à un stade finalisé présentent le risque de justifier une résidence d'une durée inférieure à un an.

Le jury a également pu constater que des projets, en dépit d'une qualité évidente, n'étaient pas adaptés, compte tenu de leurs modalités de réalisation, à une résidence à la villa Médicis. Il en est ainsi, à titre d'exemple, de projets qui sollicitent pour leur mise en œuvre un nombre élevé d'intervenants qu'il serait pourtant difficile de loger durablement à Rome dans l'enceinte de la villa.

Une attention particulière a également accordé aux candidats, qu'ils soient artistes ou chercheurs, dont le dossier de candidature exprimait l'ambition de collaborer. De nombreux candidats ont ainsi évoqué la volonté de collaborer avec d'autres pensionnaires. Cet argument se retrouve dans la majorité des dossiers, soulignant une des grandes vertus de l'accueil en résidence qui permet d'échanger et de tisser des liens pendant toute l'année.

La résidence doit être considérée comme le vecteur du développement d'un projet, de l'aboutissement d'une réflexion et d'une production mais également considérée comme la création d'une promotion, c'est-à-dire l'élément central et constitutif d'un groupe dont l'ambition est de collaborer et d'échanger.

Il est primordial pour les candidats de justifier l'intégration de la résidence dans le parcours du candidat. La résidence à la villa Médicis s'adresse à des artistes déjà engagés dans la vie professionnelle, qui cherchent un complément d'expérience ou de formation, mais dont la carrière n'est pas encore constituée.

Le choix du jury est d'autant plus délicat que les candidatures témoignent d'âges et de niveaux de reconnaissance dans le monde culturel très différenciés, les candidats regroupant aussi bien des artistes déjà affirmés que de jeunes artistes peu connus. Le jury s'est attaché à assurer une diversité

des âges, oscillant cette année entre 28 et 44 ans, qui favorise les échanges et le partage d'expériences.

Une tendance à l'interdisciplinarité se dessine dans les candidatures. Les projets présentés mobilisaient plusieurs disciplines, parfois croisées dans un même dossier : installations, performance, travail photographique, vidéo-performance, peinture, sculpture, design, design textile, composition musicale et instrumentale, écriture de scénario, roman, recherche en histoire de l'art, restauration...

Les dossiers reflétaient une grande diversité des langages et des médiums en arts plastiques mais aussi en écriture de scénario, en littérature, en musique, en histoire et en théorie des arts et en design. Ce constat confirme notamment la richesse des parcours de certains candidats marquée par une porosité interdisciplinaire. L'exploration d'internet, des cultures informatiques et numériques et des réalités virtuelles est aussi un des marqueurs de ces déplacements aux marges des disciplines. Le jury se réjouit que cette pluridisciplinarité annonce d'intéressantes perspectives de dialogue au sein de la villa Médicis.

L'examen des dossiers permet de noter la diversité des sujets abordés par les candidats. Certains projets s'inspirent de sujets historiques allant du patrimoine romain antique à Cinecittà, quand d'autres s'émancipent des sujets ou objets les plus souvent traités dans le passé pour actualiser le domaine de l'histoire et du patrimoine par des rapprochements et des hybridations avec des sujets de société dont la nature ainsi que la portée, à la fois locale et planétaire, intéressent l'ensemble du monde contemporain.

Le jury a néanmoins constaté que plusieurs dossiers comprenaient des éléments relativement attendus, tournant, au sein de chaque discipline, autour de sujets désormais convenus. S'il ne fallait citer que quelques exemples, retenons que Pier Paolo Pasolini paraît une figure indépassable tant il est cité comme une référence au risque de la banalité, tout comme les statues parlantes.

Certaines approches historiques et patrimoniales reposent la réappropriation de techniques et de formes héritées du passé. La tendance à s'intéresser aux grandes personnalités du passé, souvent encore méconnues, est présente également cette année. Le jury a pu regretter toutefois que cette attention soit portée le plus souvent à des personnalités italiennes ou américaines quand de

nombreuses personnalités françaises ayant un rapport avec l'Italie pourraient être des sujets d'études.

Au stade des auditions, le niveau très élevé de certaines candidatures a été particulièrement apprécié à la fois par le jury, notamment dans les domaines de la composition musicale et de la littérature. En dépit d'un niveau globalement moyen des dossiers en photographie, discipline qui n'est pas toujours représentée, ceux retenus au stade de l'audition ont été jugés de très bonne qualité.

De manière générale, le jury a pris en compte la qualité de l'exposé oral des candidats. Sur cette base, il a longuement débattu de l'intérêt d'une résidence pour les projets défendus par les candidats, de leur capacité à s'intégrer à la dimension collective de la villa et la cohérence de la résidence dans leur parcours, pour bénéficier pleinement du séjour à l'Académie de France à Rome. Enfin, tout au long de la procédure de sélection, le jury a porté une attention constante à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, de même qu'entre les disciplines, même si aucune distinction fondée sur l'un de ces critères n'a été mise en œuvre de sorte à respecter le principe d'égalité entre les candidats.



## ANNEXE

<p style="text-align: center;"><b>Présentation des candidats sélectionnés</b> <b>pour la promotion 2019-2020 de pensionnaires de l'Académie de France à Rome</b></p>
--

Sammy BALOJI

Né en 1978 à Lubumbashi (Congo), Sammy Baloji est un artiste plasticien et photographe, ainsi que le co-fondateur des Rencontres Picha, une biennale de photographie et vidéo à Lubumbashi. Depuis 2005, il explore la mémoire et l'histoire de la République Démocratique du Congo. Son œuvre est une recherche perpétuelle autour de l'héritage culturel, architectural et industriel de la région du Katanga, ainsi qu'un questionnement des effets de la colonisation belge. Ses vidéos et séries photographiques soulignent la manière dont les identités sont façonnées, transformées, perverties et réinventées.

Baloji a participé aux Rencontres Africaines de la Photographie de Bamako en 2007, la biennale de Lyon en 2015, la biennale de Venise en 2015, au festival Photoquai au Musée du Quai-Branly en 2015, la biennale de Dakar en 2016 et la XIVème édition de Documenta en 2017. Ses œuvres ont été exposées au Musée Royal d'Afrique Centrale à Tervuren, au Kunstmuseum aan zee à Oostende, à la Tate Modern à Londres, à Africa Center à New York et au Smithsonian National Museum of African Art à Washington DC. Il a reçu plusieurs récompenses, notamment de la Fondation Prince Claus aux Pays-Bas, des Rencontres Africaines de la Photographie de Bamako et de la biennale de Dakar. Il a gagné le prix Rolex Mentor and Protégé Arts Initiative en 2014.

Frédérique BARCHELARD et Flavien MENU

Frederique Barchelard est architecte diplômée d'Etat (ENSAPLV) et peintre. Elle intervient aux deux extrémités du métier d'architecte, sur des questions urbaines et métropolitaines afin d'aligner stratégie de développement et ambitions architecturales, mais aussi plus artisanales avec la réalisation d'espaces, de lieux de vie, de peintures et d'installations. Son travail se porte sur la manière dont l'architecte peut créer de nouvelles conditions pour vivre ensemble.

Flavien Menu est architecte diplômé d'Etat (ENSAV) ainsi que d'un double diplôme en Affaires Urbaines Sciences Po Paris et London School of Economics. Il travaille à la croisée des enjeux politiques, économiques et architecturaux en articulant des réalités des territoires à des enjeux de développements urbains. Il participe activement aux débats autour des questions de société et de

vivre-ensemble à travers de nombreux articles et conférences. Son premier ouvrage, *New Commons for Europe* fait suite à deux ans de recherche sur l'émergence de l'urbanisme temporaire en Europe.

#### Benjamin CROTTY

Diplômé de l'université de Yale en 2002, Benjamin Crotty poursuit ses études de cinéma et de vidéo au Fresnoy – Studio National. Depuis, il a montré ses films dans de nombreux festivals tels que Locarno, Rotterdam, NYFF et TIFF, et dans des institutions telles que le MoMA, le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et la Tate Modern.

Son premier long métrage *Fort Buchanan* a eu sa première mondiale à Locarno en 2014 et sa première nord-américaine au MoMA / Film Society of Lincoln Center dans le cadre du festival *New Directors / New Films* en mars 2015. *Norte* a distribué le film en salle en juin 2015 et *Grasshopper* aux Etats-Unis.

Son court métrage *Le Discours d'acceptation glorieux de Nicolas Chauvin* a été présenté à Locarno cet été, où il a gagné le prix de la Fundación Casa Wabi – Mantarraya.

Il vit et travaille à Paris.

#### Pauline CURNIER JARDIN

Née en 1980 à Marseille, France.

Pauline Curnier Jardin est plasticienne, cinéaste et performeuse et vit et travaille entre Amsterdam et à Berlin.

Ses œuvres voyagent à travers des expositions personnelles et collectives, font l'objet de commissions et sont projetées dans diverses institutions à l'international (tels que 1646, La Haye; Cobra Museum of Modern Art, Amsterdam; 57e Biennale de Venise; Tate Modern, Londres; International Film Festival, Rotterdam; Schirn Kunsthalle, Francfort; Performa 15, New York ; Migros Museum of Contemporary Art, Zurich; MIT List Visual Arts Center, Cambridge; Haus der Kulturen der Welt, Berlin; ZKM Museum of Contemporary Art, Karlsruhe) ainsi qu'en France avec La Fondation Cartier pour l'art contemporain, le Palais de Tokyo ou le Centre George Pompidou, Paris.

Son travail sera prochainement présenté dans le cadre de *MOMENTUM*, Biennale à Moss, au Bergen Assembly en Norvège ainsi qu'au Hamburger Bahnhof à Berlin.

Pauline Curnier Jardin a bénéficié d'une résidence à la Rijksakademie Van Beeldende Kunsten

d'Amsterdam entre 2015 et 2016. Elle a remporté le Dutch NN Group Art Award et a été sélectionnée pour le 19<sup>e</sup> Prix Fondation d'entreprise Ricard pour l'art contemporain.

En 2017-2018, elle est tutrice au Dutch Art Institute et professeure invitée à la Kassel Kunsthochschule.

Pauline Curnier Jardin fait partie des nommés pour le Preis der Nationalgalerie 2019, le prix récompensant des artistes travaillant en Allemagne. Elle écrit actuellement son premier long-métrage.

### Bastien DAVID

Bastien DAVID (né en 1990) a étudié la composition dans les classes de Bernard Cavanna et José Manuel Lopez Lopez au Conservatoire de Gennevilliers. Il est actuellement élève dans la classe de composition de Gérard Pesson au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Sa musique a été interprétée par les solistes de l'ensemble Intercontemporain, l'Ensemble TM +, l'Instant Donné, 2E2M, Court-circuit, le trio K/D/M, la Main Harmonique, Zafraan-ensemble, Xamp, le quatuor Selini, le quatuor Tchalik, ainsi que l'ensemble Aleph par lequel il obtient deux commandes d'Etat. Sa musique a été diffusée sur l'Acousmonium du GRM ainsi que sur les ondes de France Musique. Bastien a participé à la rencontre internationale Opéra en Création à Aix-en-Provence, il est aujourd'hui membre du European Network of Opéra Academies (ENOA).

Ses pièces ont été programmées au Festival Présences de Radio France, au Festival RadioFrance Occitanie Montpellier, au Festival d'Aix-en-Provence, au Festival Messiaen, au Festival Aujourd'hui Musiques, aux festivals Why note, Klasik, le Bruit de la musique, ainsi qu'au Festival Impuls à Berlin. Sa musique a été interprétée dans des lieux tels que la Philharmonie de Paris, l'Opéra Comédie à Montpellier, le théâtre de l'Aquarium à la Cartoucherie de Vincennes, à la Marbrerie de Montreuil ou encore au Radial Système en Allemagne.

En 2018, l'Académie des Beaux-Arts de Paris lui décerne un prix d'encouragement. Parmi ses projets de création à venir, une pièce pour le Festival du Printemps des Arts de Monaco ainsi qu'une commande de France Musique pour l'émission d'Anne Montaron, Création mondiale. Plusieurs de ses partitions sont éditées aux Éditions Henry Lemoine.

### Samuel GRATACAP

Né en 1982 à Pessac (France).

Photographe dont le travail s'inscrit à la fois dans le champ des arts visuels et celui du photojournalisme, Samuel Gratacap s'intéresse aux phénomènes de migration et aux lieux de transit générés par les conflits contemporains. Ses projets sont le fruit de longues périodes d'immersion, un temps nécessaire pour comprendre la complexité des situations et restituer ce qui, au-delà des nombres, des flux, des cartes, des données géopolitiques et de l'actualité médiatique, en constitue le cœur : des trajectoires et des expériences personnelles.

Il est lauréat d'une bourse du CNAP en 2012 (fonds d'aide à la photographie documentaire contemporaine) puis du prix Le Bal-ADAGP de la jeune création en 2013. Première exposition monographique La Chance au CRAC Languedoc-Roussillon de Sète en 2014. Son travail réalisé durant deux années en Tunisie dans le camp de réfugiés de Choucha (2012-2014) a fait l'objet d'une exposition personnelle au Bal (Paris) en 2015 et d'une publication aux éditions Filigranes. Cette même année, il reçoit la mention spéciale du jury lors des rencontres Plat(t)form du Fotomuseum de Winterthur ainsi qu'une bourse de travail de la FNAGP (Fondation nationale des arts graphiques et plastiques) et du fonds de dotation agnès b. pour le projet Les Naufragé(e)s (Libye), exposé à l'Institut du Monde Arabe dans le cadre de la Biennale des photographes du monde arabe contemporain. En 2017, il remporte le « Prix Arendt du Mois européen de la photographie » à la suite de son exposition personnelle au MUDAM. Cette même année, Il expose Fifty Fifty dans le cadre officiel des Rencontres d'Arles, une exposition sur une Libye déchirée entre la guerre et le sort des migrants.

#### Valentina HRISTOVA

Chargée de mission à l'École du Louvre, Valentina Hristova a été pendant quatre ans (2010-2014) chargée d'études et de recherche au sein du projet Répertoire des tableaux italiens dans les collections publiques françaises (XIIIe-XIXe siècles), à l'Institut National d'Histoire de l'Art. Elle a enseigné à l'Université de Grenoble, de Nantes et de Nanterre, où elle a été Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche entre 2016 et 2018. Sa thèse de doctorat, soutenue à l'université de Grenoble en 2017, porte sur les « Dépôts, Lamentations et Mises au tombeau dans la peinture de la Renaissance en Italie centrale. De Sandro Botticelli à Francesco Salviati ». La monographie issue de ce travail universitaire sera publiée en 2020.

#### Mathieu LARNAUDIE

Né en 1977 à Blois, Mathieu Larnaudie est écrivain. Il vit et travaille à Paris. Depuis 2004, il codirige les éditions Inculte. Il est l'auteur, notamment, de *Strangulation* (Gallimard, 2008), *Les Effondrés* (Actes Sud, 2010), *Acharnement* (Actes Sud, 2012), *Notre désir est sans remède* (Actes Sud, 2015) et *Les jeunes gens* (Grasset, 2018).

#### François OLISLAEGER

François Olislaeger est un dessinateur et auteur de bandes dessinées franco-belge. Diplômé de l'école Émile Cohl de Lyon, il devient dessinateur de presse (*Le Monde*, *Libération*, *Les inrockuptibles* ...) et publie régulièrement des reportages dessinés, notamment "Un autre monde est possible", avec Pierre Cattan, reportage au Venezuela avec le mouvement Attac. Après sept années de reportages au Festival d'Avignon, il publie les *Carnets d'Avignon*, dans lesquels s'écrit une mémoire du théâtre contemporain. Il rencontre aussi Mathilde Monnier, avec laquelle il entame un travail scénique et biographique dans le livre *Mathilde : danser après tout*. Sa bibliographie compte également la biographie *Marcel Duchamp, un petit jeu entre moi et je* aux éditions Actes Sud. Il participe également à des expositions à la biennale d'Arts contemporain du Havre, la Cité de l'Architecture, ou encore à la Gaité lyrique. Il vit et travaille entre Paris et Mexico.

#### Louise SARTOR

Louise Sartor est une peintre née à Paris en 1988. Elle a étudié la scénographie à l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris (ENSAD) dont elle sort diplômée en 2012. Elle a obtenu un deuxième Master à L'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris en 2015. Elle a aussi fait partie de plusieurs collectifs organisant des expositions, conférences et publications.

Actuellement elle vit et travaille à Canet-en-Roussillon. Son travail a fait l'objet d'une exposition individuelle en 2017 à la galerie Crèvecoeur à Paris, ainsi qu'en 2018 à la galerie Belami à Los Angeles. D'autre part, elle a participé à de nombreuses expositions collectives en France, comme l'exposition « Voyage d'Hiver » au Château de Versailles en 2017, et à l'étranger (États-Unis, Corée, Royaume-Uni...). Son projet le plus récent est la présentation individuelle par la galerie Crèvecoeur à la foire Art Basel Hong-Kong en mars 2019.

#### Fanny TAILLANDIER

Née en 1986, Fanny Taillandier grandit en banlieue parisienne. Après des études de lettres à l'université, elle enseigne comme professeur agrégé pendant 10 ans en Seine-Saint-Denis où elle habite. Elle écrit des chroniques et des enquêtes urbaines pour différents magazines et revues et collabore régulièrement avec des photographes. Elle a publié trois livres, Les Confessions du monstre (2013), Les États et empires du lotissement grand siècle (2016) et Par les écrans du monde (2018). Elle travaille actuellement comme urbaniste.

#### Sébastien THIERY

Sébastien Thiéry est docteur en sciences politiques, maître assistant associé à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais. En 2012, il fonde avec le paysagiste Gilles Clément le PEROU - Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines - qui développe des recherches-actions sur les confins de nos villes (bidonvilles, jungles, squats, refuges en tout genre) et les gestes, formes, actes d'hospitalité qui s'y inventent. Auteur de plusieurs livres et films, dont Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir. Sur l'art municipal de détruire un bidonville (post-éditions, 2013), ou encore Des Actes. A Calais et tout autour (post-éditions, 2018), il est en outre membre du comité éditorial de la revue Multitudes.

#### Mikel URQUIZA

Mikel Urquiza (1988, Bilbao) étudie la composition à Musikene avec Gabriel Erkoreka et Ramon Lazkano, puis au CNSM de Paris avec Gérard Pesson. Sa musique est jouée par de nombreux musiciens français tels que le pianiste Wilhem Latchoumia, le Quatuor Diotima, l'Instant Donné, C Barré ou l'Ensemble Intercontemporain, ainsi que par la soprano Sarah Maria Sun, ascolta et l'ensemble mosaik en Allemagne, mdi ensemble en Italie ou le New European Ensemble en Hollande. Il collabore avec les plus importantes institutions basques pour la musique, telles que l'Orchestre d'Euskadi, la Fondation BBVA et la Quinzaine Musicale de Saint Sébastien. Sa musique sonne à MATA New York, Musikprotokoll Graz, Gaudeamus Muziekweek, ECLAT et les Wittener Tage für neue Kammermusik.

En 2019-2020, il est parrainé par la Fondation Peter Eötvös en collaboration avec Art Mentor Foundation Lucerne.

#### Jeanne VICERIAL

Après s'être formée auprès d'Hussein Chalayan, Jeanne Vicerial designer textile/vêtements, fondatrice du studio de design recherche et innovation Clinique Vestimentaire, développe au sein

du studio des nouveaux principes de créations textiles. Jeanne propose une thèse (SACRe Ph.D.Candidate ENASAD\_LAB-PSL Research University, Paris) qui questionne les moyens de conceptions vestimentaires contemporains.

Formation :

Diplômée en design vêtement à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs ;

Formation Lesage (broderie) ;

London College of Fashion (Londres) accessoire maroquinerie ;

D.M.A (Diplôme des métiers d'art) option costumier réalisateur, école Paul Poiret (Paris).

Sara VITACCA

Sara Vitacca est docteure en histoire de l'art et auteur d'une thèse intitulée « Un mythe à l'œuvre : la réception de Michel-Ange entre 1875 et 1914 », menée sous la direction de Pierre Wat à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a été doctorante contractuelle et chargée de cours à Paris 1, A.T.E.R. à l'ENS de Lyon et enseigne actuellement l'art contemporain à l'Université Catholique de l'Ouest-Angers. Elle a été commissaire de l'exposition Bacchanales Modernes ! Le Nu, l'ivresse et la danse dans l'art français du XIX<sup>e</sup> siècle et a édité les actes du colloque accompagnant l'exposition. Ses recherches portent sur l'art et l'historiographie de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur la réception de la Renaissance et des modèles anciens à l'époque contemporaine.